Image not found or type unknown

Résiliation mobile sfr services qui ne sont plus distribué après

Par **guillemard jerome**, le **28/02/2017** à **20:32**

bonjour,je désirerai résilier mes 3 contrats mobile SFR,suite à l’arrêt de quelques services auquel je pouvais accéder lorsque j'ai souscrit ces abonnements.J'ai fait l'acquisition de 3 windows phone lors de ma souscription et j'ai appris en faisant quelques recherches que SFR ne distribuait plus certains services sur les windows phone car la firme est sur le déclin.Du coup si je veux récupérer mes services tel que la tv et sfr wifi je suis dans l'obligation d'acheter un téléphone android.En plus,j'ai resilier mon contrat box,du coup je ne bénéficie plus des avantages,je me retrouve a payer plus cher un forfait 2h 100mo qui était à 10e,passé à 15e alors que forfait starter2h 2 gigas est a 15 euros.Puis-je résilier sans frais pour les raisons que je vous invoque?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés